

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Installation du conseil de discipline

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/10/2022

Réuni le : 18/10/2022

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'installation du conseil de discipline.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer, à l'encontre des élèves, l'ensemble des sanctions, à condition qu'elles figurent dans le Règlement Intérieur. Le conseil de discipline est obligatoirement saisi par le chef d'établissement lorsqu'un membre du personnel de l'établissement a été victime de violence physique (article R421-10 du code de l'éducation).

Monsieur le Proviseur rappelle que si un titulaire est personnellement impliqué, il ne peut siéger et sera obligatoirement remplacé par son suppléant.

Le Président du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation du conseil de discipline du Lycée Général et Technologique d'Aizenay pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0